



**Confédération  
des syndicats nationaux**

**Mémoire présenté par la  
Confédération des syndicats nationaux**

**dans le cadre des  
consultations prébudgétaires  
de la ministre des Finances du Québec**

**Budget 2009-2010**

Montréal, le 19 février 2009

Confédération des syndicats nationaux  
1601, av. De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
tél. : 514-598-2271  
télééc. : 514-598-2052  
[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## *Conjoncture économique et sociale*

### Introduction

Le Québec, comme le Canada et plusieurs pays du monde, est depuis peu en récession. Cela était prévisible à la suite des problèmes majeurs qui, depuis l'été 2007, affectent les États-Unis, notre principal partenaire commercial. La situation s'est aggravée avec l'éclatement de la crise financière de l'automne dernier : faillite (*Lehman Brothers*) ou rachat (*Bear Stearns*) des plus grandes banques d'investissement américaines ; maintien sur le respirateur artificiel de la plus grande compagnie d'assurances aux États-Unis (*AIG*) ; krach boursier qui a provoqué des pertes financières majeures (notamment en ce qui concerne les régimes de retraite) ; tarissement du crédit qui a touché plusieurs secteurs de l'économie, dont le secteur automobile. Le gouvernement américain est intervenu à plusieurs reprises pour soutenir le système financier. Malgré cela, l'accès au crédit, tant pour les personnes que pour les entreprises, n'est pas revenu à la normale, ce qui a provoqué une contraction importante du PIB réel américain.

Certains ont cru que le Québec et le Canada éviteraient la tempête qui sévit actuellement aux États-Unis, notamment en raison d'un marché immobilier plus sain et d'un système bancaire mieux capitalisé et réglementé au Canada. Il est maintenant évident que nous n'y échapperons pas.

### Certains indicateurs

Les dix premiers mois de 2008 ont vu le PIB réel québécois croître de 1,4 % par rapport à la même période en 2007. Toutefois, la dernière donnée disponible, celle du mois d'octobre 2008, indique une stagnation du PIB réel. Desjardins prévoit une baisse du PIB réel québécois de 0,5 % en 2009. Au niveau canadien, le PIB réel a diminué de 0,1 % en octobre, puis de 0,7 % en novembre, ce qui confirme que le quatrième trimestre 2008 a vu le début de la récession au Canada. Pour 2009, Desjardins prévoit une baisse du PIB réel canadien de 1 %. L'économie américaine, quant à elle, recule depuis maintenant deux trimestres, avec une diminution du PIB réel de 3,8 % au quatrième trimestre. Pour 2009, le PIB réel américain devrait reculer de 1,9 % selon Desjardins.

Ø Du côté de l'emploi, les mises à pied annoncées quotidiennement commencent à se traduire dans les statistiques : après avoir fait du surplace en octobre et en novembre 2008, le niveau d'emploi au Québec a reculé de 7 400 en décembre puis de 25 800 en janvier. Au Canada, l'emploi a diminué de 129 000 en janvier, la correction mensuelle la plus importante depuis 1976, soit depuis que Statistique Canada rend compte de l'évolution de cette série chronologique (le secteur de la fabrication est particulièrement touché, avec une perte de 100 900 emplois). Aux États-Unis, il s'est perdu 598 000 emplois en janvier, un peu plus qu'en décembre.

- Ø Au Québec, le taux de chômage est passé de 7,3 % en décembre à 7,7 % en janvier 2009 (en janvier, le taux de chômage était de 7,2 % au Canada, de 8 % en Ontario et de 7,6 % aux États-Unis). Par ailleurs, le taux d'activité au Québec a diminué de 0,2 point de pourcentage en janvier pour s'établir à 65,3 % en janvier 2009 (le taux d'activité était de 67,4 % au Canada).
- Ø En janvier, les faillites étaient en forte progression partout au Canada. Au Québec, 28 317 personnes ont fait faillite en 2008, une augmentation de 12,9 % par rapport à 2007. Le nombre de faillites de consommateurs en décembre 2008 était de 46,1 % plus élevé qu'en décembre 2007, ce qui se traduit par une détérioration de la situation financière des ménages. Les faillites d'entreprises, malgré une hausse de 6 % en 2008, sont toujours à un niveau relativement faible au Québec d'un point de vue historique.

## L'intervention gouvernementale

La situation économique et sociale actuelle nécessite des interventions gouvernementales sur plusieurs plans, comme en témoignent les nombreuses initiatives des gouvernements de par le monde. Devant la crise, les États mènent de front deux types d'intervention.

D'une part, la plupart des pays interviennent de manière à stabiliser, voire à sauver, leur système financier. D'autre part, les États déploient des politiques structurelles qui favorisent le développement économique et social à moyen et long terme (développement des programmes sociaux et des services publics, politique d'emploi, programmes d'infrastructures, politique sectorielle et régionale, etc.).

La CSN est d'avis que le gouvernement du Québec doit jouer son rôle sur tous ces plans.

## Stabilisation du système financier

La remise en marche du système financier sur des bases plus saines constitue une des conditions nécessaires à la relance de l'économie.

Dans le contexte actuel, le système financier canadien est l'un de ceux qui a le mieux résisté à la turbulence, ce qui n'empêche pas qu'il soit lui aussi sous tension. Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Banque du Canada notamment, a dû intervenir pour maintenir le flux du crédit aux consommateurs et aux entreprises (prise en pension d'hypothèques des banques commerciales à hauteur de 125 milliards de dollars). À cet égard, il serait souhaitable que la Banque du Canada prenne aussi en charge une partie des papiers commerciaux toxiques afin de libérer un espace de crédit plus sain à la disposition des investissements.

Même si le gouvernement du Canada est au premier chef responsable de la stabilité du système financier canadien, la CSN est satisfaite que le gouvernement du Québec a su activer les leviers dont il dispose pour que les entreprises québécoises performantes ne soient pas emportées par un accès plus difficile au crédit. Ainsi, le gouvernement du Québec a jusqu'ici rendu disponibles deux milliards additionnels pour soutenir les entreprises ayant des problèmes de financement. La capacité d'investissement de la Société générale de financement (SGF) a été augmentée d'un milliard de dollars sur deux ans et le programme *Renfort d'Investissement Québec* permet de mobiliser un milliard de dollars de plus.

Compte tenu que chaque jour qui passe vient accentuer la profondeur de la crise, nous croyons que ces sommes ne seront pas suffisantes et que les besoins de recapitalisation sont tels dans différentes catégories d'entreprises, qu'une majoration du crédit d'impôt pour souscription à un fonds de travailleurs serait certainement une mesure appropriée de soutien aux entreprises et aux particuliers dans cette conjoncture difficile.

À la suite d'une concertation fructueuse entre le gouvernement, le patronat et les centrales syndicales, une loi permettant d'atténuer les impacts des mauvais rendements financiers sur la solvabilité des régimes de retraites à prestations déterminées a été adoptée. Toutefois, nombre de personnes qui ne sont pas visées par cette loi et qui comptent uniquement sur leurs épargnes personnelles, notamment dans les REÉR, doivent être elles aussi mieux protégées.

La CSN considère que le Québec doit repenser son système en matière de régime de retraite, afin d'assurer un revenu décent aux personnes retraitées. Les transformations du marché du travail et le vieillissement de la population rendent plus nécessaire que jamais la tenue de travaux sur cette question.

Finalement, sur cet outil collectif qu'est la Caisse de dépôt et placement du Québec, la CSN croit que l'heure est au recentrage de sa mission. Étant donné que l'environnement financier mondial sera vraisemblablement difficile pour quelques années encore, la CDPQ devrait mettre davantage l'accent sur le financement de l'économie québécoise. L'investissement au Québec est d'ailleurs tout à fait compatible avec le rôle de fiduciaire de la CDPQ, rôles qui, à la suite des difficultés actuelles, doivent revenir à l'avant-scène dans la gestion de l'institution.

## **Stimulus budgétaire et fiscal**

Maintenant que le gouvernement du Québec connaît les mesures mises en avant par les gouvernements américain et canadien, il doit compléter son plan de relance et aller plus loin que les initiatives annoncées en novembre et janvier derniers.

La réalisation de déficits budgétaires est, dans la conjoncture, le moyen le plus efficace dont dispose le gouvernement pour mitiger les effets de la récession et compenser,

en partie du moins, la diminution observée de la consommation, de l'investissement et des exportations.

La réalisation de déficits budgétaires doit servir tant à assurer le financement de l'offre actuelle de programmes sociaux et de services publics qu'à financer les mesures de relance additionnelles. Il ne servirait à rien, du point de vue macroéconomique, d'accroître le soutien aux personnes et aux entreprises mises à mal par la récession si, d'un autre côté, des compressions étaient appliquées aux programmes sociaux et aux services publics. De même, il serait contre-productif d'attaquer le pouvoir d'achat des salarié-es des secteurs public et parapublic au moment où l'activité économique doit s'appuyer plus que d'ordinaire sur les dépenses gouvernementales. À cet effet, rappelons-nous comment le versement des rajustements en règlement de l'équité salariale a contribué récemment à une remontée significative du PIB.

Les stimuli budgétaires et fiscaux du gouvernement du Québec doivent ajouter au financement des grandes missions de l'État québécois, sans quoi ils n'auront aucun effet réel.

Le gouvernement doit renoncer au déficit zéro pour les prochaines années et la Loi sur l'équilibre budgétaire ne doit pas être un carcan qui empêche le gouvernement d'agir et de soutenir l'activité économique.

Il en va de même pour le Fonds des générations pour lequel la CSN demande au gouvernement du Québec de surseoir à la contribution prévue pour l'exercice budgétaire 2009-2010. Les sommes dégagées permettraient au gouvernement du Québec de mettre en œuvre, en partie du moins, un plan de relance économique crédible en conjonction avec le maintien des programmes sociaux et des services publics.

À court et moyen terme, l'équilibre budgétaire et le remboursement de la dette ne peuvent d'aucune manière être des priorités.

Certains éléments du stimulus budgétaire et fiscal doivent répondre aux besoins de la société québécoise à court terme, d'autres mesures doivent avoir des effets structurants à moyen et long terme et favoriser la restructuration et la modernisation de l'économie du Québec. De telles initiatives structurantes permettront au Québec de participer pleinement à la relance de l'économie mondiale lorsqu'elle se produira.

### Quelques pistes

Ø Afin de maximiser l'effet des mesures déjà annoncées par les divers paliers de gouvernement, il serait important que celui du Québec harmonise avec le gouvernement fédéral les mesures fiscales visant à soutenir la rénovation domiciliaire, mais dans des cadres réglementaires fort différents.

- Ø Le gouvernement du Québec devra s'assurer d'engager tous les fonds nécessaires dans les programmes d'infrastructures à frais partagés avec le gouvernement fédéral de façon à avoir accès à la totalité des aides fédérales. À cet égard, les mesures s'inscrivant dans une perspective de développement durable doivent être prioritaires. Nous pensons notamment aux investissements dans le transport en commun, aux mesures d'efficacité énergétique et au développement d'énergie verte comme la filière éolienne.
  
- Ø Comme les autres membres de la Commission des partenaires du marché du travail, la CSN souhaite que les montants prévus pour les travailleuses et les travailleurs au titre de la *Stratégie canadienne de transition et d'acquisition des compétences* (voir le budget fédéral du 27 janvier dernier) soient entièrement confiés à Emploi-Québec. La Commission, qui approuve les plans d'action annuels de l'Agence, sera ainsi associée au choix des moyens les mieux adaptés pour répondre à la situation. Les investissements additionnels devraient permettre la bonification de certaines mesures actuellement disponibles pour répondre aux besoins des travailleurs et des entreprises soit :
  - § L'intensification des mesures de reconnaissance des compétences des travailleurs.
  - § Le rehaussement du soutien du revenu des participants à la mesure de formation admissibles à l'assurance emploi, mais qui ne reçoivent pas actuellement de prestations d'assurance emploi.
  - § La reconduction des mesures d'emploi mises en place pour le secteur de la forêt.
  - § La bonification du soutien financier dans le cadre de la mesure de formation, volet entreprise.
  - § La bonification du soutien financier accordé dans le cadre de projets économiques d'envergure.
  - § La bonification du soutien financier aux comités sectoriels de main-d'œuvre.
  
- Ø Il faudrait étendre à d'autres secteurs le crédit d'impôt à la formation actuellement réservé au secteur manufacturier.
  
- Ø En ce qui a trait à la formation de la main-d'œuvre, le gouvernement du Québec devrait cibler les mesures les plus structurantes tant du point de vue social qu'économique et, en ce sens, le dossier de l'alphabétisation devrait être une priorité.

## Politiques structurelles

Le gouvernement du Québec, en tant qu'institution, met en œuvre un ensemble de politiques structurelles qui ont un impact à long terme sur les caractéristiques de la société et de l'économie. En période de récession, ces politiques, au cœur de l'activité gouvernementale, demeurent les principaux déterminants des avancées d'une société en matière de justice sociale, d'égalité des chances, de développement durable et d'amélioration du niveau de vie.

## *Fiscalité*

La faible croissance des revenus budgétaires lors de la période récente s'explique par le ralentissement marqué de l'activité économique en 2008, mais aussi par les initiatives du gouvernement visant à réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. Le gouvernement s'est déjà privé de revenus importants en refusant d'occuper l'espace fiscal libéré par le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, la modification unilatérale de la formule de péréquation annoncée par Ottawa l'automne dernier est venue éliminer le principal gain du Québec issu du règlement partiel du déséquilibre fiscal, alors que les baisses d'impôt déjà octroyées aux particuliers ont une nature permanente. Il est essentiel de maintenir une importante pression à cet égard sur le gouvernement fédéral.

L'évolution des revenus budgétaires, combinée à l'intention affirmée par le gouvernement du Québec, lors du dernier budget, de plafonner à 3,2 % la croissance des dépenses de programmes pour les cinq prochaines années entraîne la réduction du rôle de l'État. Cette stratégie budgétaire fragilise l'ensemble des missions du gouvernement qui ne doivent pas être ramenées qu'à la santé, aux services sociaux et à l'éducation en plus d'éroder le caractère public des services à la population et d'ouvrir la porte à la privatisation et à la tarification.

Sur cet aspect particulier de la tarification, la CSN considère qu'il devrait y avoir un moratoire sur les hausses de tarifs puisqu'elles réduisent le pouvoir d'achat des particuliers, ce qui doit être évité dans la conjoncture actuelle. Une augmentation des frais de scolarité et ses effets négatifs sur le taux de scolarisation dans une société qui compte sur l'économie du savoir ou une hausse des tarifs des centres à la petite enfance (CPE) dans le contexte démographique actuel s'avèreraient tout à fait contre-productif tant du point de vue social qu'économique.

De plus, la hausse tous azimuts des tarifs pour faire payer aux consommateurs le prix réel doit être exercée en fonction de nos valeurs de solidarité sociale.

Au moment où le rapport Montmarquette fut rendu public, nous avons salué la prudence des réactions de la ministre des Finances. Cette prudence est plus que jamais de mise et, puisqu'il s'agit de choix de société fondamentaux, nous réclamerons le cas échéant une vaste consultation publique sur cette question.

Finalement, quant à la demande par certaines associations patronales d'une accélération de l'élimination de la taxe sur le capital, la CSN estime que cette mesure est peu susceptible de générer des investissements additionnels, spécialement en période de récession. D'ailleurs, rappelons que pour les entreprises qui investissent effectivement, le crédit de taxe actuel permet d'éliminer totalement la taxe sur le capital.



### *Santé et services sociaux*

La CSN croit que l'injection d'argent neuf dans le système public de santé et de services sociaux est une condition essentielle afin qu'il puisse répondre aux besoins de la population et s'acquitter adéquatement de sa mission.

Afin d'améliorer l'efficacité du réseau et devant l'impact dramatique des pénuries de main-d'œuvre, le seul geste significatif du gouvernement libéral a été de démarrer, à la requête des organisations syndicales, divers chantiers paritaires de réorganisation du travail dans des secteurs prioritaires : salles d'urgence et d'opération, soins de longue durée et soutien à domicile. Nous croyons que le gouvernement doit redoubler d'effort dans cette direction en s'assurant de la coopération des établissements.

Par ailleurs, nous réitérons que le gouvernement devrait mettre en place une couverture publique, universelle et accessible de services aux groupes vulnérables, notamment en ce qui a trait aux soins à domicile afin de compléter les protections offertes par l'assurance maladie et l'assurance hospitalisation. La mise en place d'un tel programme prend un certain temps, c'est pourquoi il nous faut dès maintenant ouvrir ce chantier de réflexion.

Dans cette perspective, la CSN est ouverte à la création d'un régime public d'assurance contre la perte d'autonomie. La CSN considère que ce projet aurait l'avantage de permettre l'injection de ressources dans un domaine souffrant de graves lacunes et qui ne bénéficie pas de transferts fédéraux. Pour la CSN, un tel régime devrait respecter certaines balises :

- Ø Il doit être garanti que la gestion et la prestation des services couverts par le nouveau régime relèvent des centres de santé et de services sociaux (CSSS).
- Ø La contribution des particuliers doit être en fonction de leur capacité de payer.
- Ø Les employeurs doivent être mis à contribution par une taxe sur les bénéfices.
- Ø Les versements en espèces doivent se limiter, pour l'essentiel, aux proches aidants.
- Ø La gestion du nouveau régime doit garantir son utilisation aux seules fins poursuivies.

### *Éducation*

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a agi, ces dernières années, pour lever certaines difficultés rencontrées dans la poursuite de l'implantation de la réforme de l'éducation au primaire et au secondaire ainsi que pour mettre en place des conditions pour contrer le décrochage scolaire. Les données récentes de Statistique Canada montrent que, malgré ces efforts, la situation continue de se dégrader.

Par ailleurs, au moment où le Québec doit devenir une société du savoir, le gouvernement a mis fin, au printemps 2008, au gel des droits de scolarité universitaire en imposant aux étudiantes et aux étudiants une hausse de 100 \$ par année pendant cinq ans. Il est trop tôt pour évaluer l'impact de cette décision, mais il est à craindre qu'elle restreigne

l'accessibilité aux études universitaires, plus spécifiquement pour les personnes vivant en milieu défavorisé et qu'elle accroisse l'endettement étudiant.

La CSN est d'avis que pour faire face avec succès aux difficultés auxquelles notre société est confrontée, l'éducation et la formation professionnelle sont assurément des facteurs déterminants et structurants. Tant les jeunes que les adultes doivent avoir la possibilité de développer leurs connaissances et leurs compétences. L'État doit d'ailleurs assumer une responsabilité accrue en éducation en raison d'une croissance rapide des besoins de formation initiale et continue de toute la population.

Finalement, la CSN souhaite que le gouvernement du Québec continue de réclamer une bonification de 800 millions de dollars des transferts fédéraux au titre de l'éducation postsecondaire. Cette demande fait l'objet d'un large consensus au Québec et permettrait de ramener la contribution fédérale en terme réel à ce qu'elle était en 1994-1995.

Une attention particulière doit être portée aux cégeps en région qui sont pénalisés par un mode de financement qui ne prend pas suffisamment en compte la baisse des clientèles due à l'évolution démographique. Plusieurs cégeps doivent, en ce moment, supporter un grand nombre de cours avec peu d'étudiants. Le financement accordé à ces cours est insuffisant. Dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-St-Laurent, de Chaudière-Appalaches, de la Mauricie, du Saguenay-Lac-St-Jean, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue, de nombreux cours sont donnés à des groupes de 15 étudiants ou moins. Beaucoup de ceux-ci ont 10 étudiants ou moins. Moins il y a d'étudiants dans un cours, moins l'enseignement direct est financé selon la formule de financement actuelle. Même en dehors des régions éloignées, ce sont 20 % des cours qui accueillent 15 étudiants ou moins. La CSN, sur la base des données ministérielles de 2006-2007, estime qu'il coûterait 15 millions de dollars pour financer adéquatement ces cours. Cette estimation tient compte des 3,5 millions de dollars déjà alloués par le MELS sous forme d'allocations spécifiques à ces cégeps. Si on veut donner à toutes les régions des possibilités réelles de développement, il faut soutenir le réseau collégial en réinvestissant dans l'enseignement direct aux étudiantes et aux étudiants.

Les besoins de formation ne sont pas comblés au plan de la formation des adultes. Il y a actuellement dans les cégeps plus de 5 000 adultes en attente de formation. Le mode de financement du MELS ne permet pas aux cégeps de satisfaire ces besoins (formation à temps partiel versus formation à temps plein, enveloppes fermées). Dans une perspective où il risque d'y avoir d'une part, de nombreuses pertes d'emplois et d'autre part, un marché du travail qui exige de plus en plus une formation post-secondaire, il est primordial que cette question soit réglée dans les plus brefs délais.

### *Services de garde à l'enfance*

Le gouvernement doit compléter, le plus rapidement possible, le développement et la consolidation du réseau des services éducatifs à l'enfance. La finalité même du Fonds des générations, telle que souhaitée par le gouvernement libéral, s'accommoderait d'ailleurs fort bien du financement de ce réseau, intimement lié au sort des générations futures.

Par ailleurs, la problématique des pénuries de main-d'œuvre resurgira au sortir de la récession. Il demeure donc important, même dans cette conjoncture, de maximiser le taux d'activité des femmes en menant à terme le développement des services de garde à l'enfance. Par ailleurs, il est impératif que le gouvernement réitère l'engagement, non seulement de rendre ces services universels et accessibles partout sur le territoire, mais aussi de maintenir le coût de ces services à 7 \$ par jour.

### *Secteur manufacturier et forêt*

La conjoncture économique actuelle ne peut qu'accentuer les problèmes du secteur manufacturier et du secteur forestier, qui vivaient déjà une crise structurelle depuis plusieurs années dans un contexte de concurrence des pays émergents et d'appréciation du dollar canadien. Répondant aux demandes répétées de ces secteurs en difficulté, le gouvernement du Québec a déposé un plan d'aide au secteur forestier en octobre 2006 et un plan d'action pour le secteur manufacturier en novembre 2007. À partir du moment où la récession et la crise financière s'ajoutent à la crise structurelle dans ces secteurs, les gouvernements doivent augmenter leur soutien, car les mesures existantes sont dorénavant insuffisantes.

Le gouvernement du Québec a déjà annoncé plusieurs mesures en ce sens et il devra sans doute faire plus, puisque l'appui du budget fédéral aux secteurs manufacturier et forestier québécois est décevant, en rien comparable au soutien que reçoit le secteur automobile ontarien. De ce côté, il reste à espérer que les entreprises québécoises pourront profiter équitablement des capacités de prêt additionnel des sociétés d'État fédérales comme la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada.

Là aussi, Québec doit maintenir une importante pression sur le gouvernement fédéral et en cela, il peut compter sur la CSN pour l'appuyer.